

# POLITIQUE

## CONSEIL D'EDUCATION MONTGOMERY COUNTY

**Textes connexes:** ABC, ABC-RA, IEA, IEB, IED, IEF, JOA-RA

**Bureau responsable :** Surintendant adjoint des écoles

### **Scolarisation des élèves en situation de handicap**

#### **A. OBJECTIF**

Affirmer l'engagement du conseil d'éducation à adhérer aux principes énoncés dans la loi fédérale et la loi de l'état visant à offrir une éducation publique gratuite et adaptée (free and appropriate public education, FAPE), à protéger les droits de tous les élèves ayant une incapacité éligibles et au principe selon lequel tout enfant peut apprendre et réussir.

#### **B. PROBLÈMATIQUE**

La loi fédérale et la loi de l'état régissent la prestation de services d'intervention précoce et d'éducation spéciale aux élèves ayant une incapacité, de la naissance à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 21 ans. Ces lois exigent des procédures pour l'identification, l'évaluation et le placement éducatif de l'enfant. En vertu de ces lois, les enfants qualifiés ont la garantie de recevoir un FAPE suivant un programme d'éducation individualisé (Individualized Education Program - IEP) ou des services dans le cadre d'un plan de services familiaux individualisés (Individualized Family Service Plan - IFSP).

#### **C. POSITION**

Montgomery County Public Schools (MCPS) s'engage à :

1. Fournir des opportunités à tous les élèves d'atteindre les niveaux les plus élevés possibles, ainsi que l'accès à un système de soutien complet, collaboratif et individualisé permettant aux élèves souffrant de handicap de progresser dans le programme d'études de MCPS.
2. Créer un climat d'acceptation, de respect et d'attentes élevées qui se traduit par la réussite scolaire et l'acquisition d'autres connaissances et compétences importantes pour tous les élèves, en partant du principe que tout enfant est en capacité d'apprendre et réussir.

3. Améliorer les résultats scolaires des enfants souffrant de handicap en leur assurant l'accès à l'enseignement dans la classe d'enseignement général, dans toute la mesure du possible.
4. Assurer la participation, dans toute la mesure du possible, des élèves souffrant de handicap avec leurs camarades non handicapés à tous les aspects de la vie scolaire, y compris les activités académiques, sociales et extrascolaires, en tant que composante essentielle de leur expérience éducative.
5. Fournir un ensemble de services aux élèves souffrant de handicap et les éduquer dans l'environnement le moins restrictif possible, adapté à l'enfant, afin de garantir la réussite de chaque élève. Envisager en premier lieu de fournir des services dans l'école d'affectation de l'élève.
6. Collaborer avec les agences gouvernementales, le secteur des affaires et les familles pour fournir un programme éducatif qui prépare les élèves souffrant d'un handicap à mener une vie autonome et productive en tant que membres à part entière de notre société, et qui mène à des résultats post-scolaires positifs en matière d'éducation et de formation, d'emploi, d'accès aux services pour adultes, de vie autonome et de participation à la vie de la communauté.
7. Travailler avec les parents dans le cadre de partenariats constructifs et collaboratifs afin d'assurer ce lien entre la maison et l'école qui est fondamental pour la réussite des élèves.
8. Tout le personnel, qu'il s'agisse du personnel de l'enseignement spécialisé ou de l'enseignement général, partage la responsabilité de l'éducation des élèves souffrant de handicap.
9. Développer et mettre en œuvre, à l'échelle du groupe scolaire, des interventions de soutien à l'enseignement général et des pratiques pédagogiques adaptées à la culture, qui contribuent à éliminer toute erreur d'identification et de classification des élèves, en particulier de ceux issus de groupes minoritaires, en accordant une attention particulière aux catégories de handicap spécifiques tels que les troubles émotionnels, le retard mental et les difficultés d'apprentissage spécifiques.
10. Chercher activement à localiser, identifier et évaluer les enfants résidant dans le comté ou qui ont été placés par leurs parents dans des écoles privées situées dans le comté, y compris les enfants sans abri, très mobiles ou pupilles de l'État, soupçonnés par des parents, l'école ou toute autre source responsable d'être des enfants souffrant de handicap, qu'ils soient inscrits dans des écoles publiques, privées ou religieuses. Les activités de sensibilisation sont menées en collaboration avec d'autres organismes.

**D. RÉSULTAT(S) ESCOMPTE(S)**

Un système éducatif qui s'engage à assurer la réussite de tous les élèves, qui exige de rendre des comptes quant aux résultats de tous les élèves, et qui favorise et promeut le respect, l'acceptation et des attentes élevées chez tous les élèves.

**E. EXAMEN ET SIGNALISATION**

Cette politique sera examinée conformément au processus de révision des politiques du Conseil d'éducation.

*Historique de la politique* : adoptée par la résolution n° 834-78, 5 décembre 1978, réaffirmée par la résolution n°. 19-85, 8 janvier 1985, reformatée conformément à la résolution 333-86, 12 juin 1986, et à la résolution 458-86, 12 août 1986 ; modifiée par la résolution 382-93, 11 mai 1993 ; modifiée par la résolution no. 347-06, 18 juillet 2006.

# DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE MCPS

Montgomery County Public Schools (MCPS) interdit toute discrimination illégale basée sur la race, l'appartenance ethnique, la couleur, l'ascendance, l'origine nationale, la religion, le statut d'immigrant, le sexe, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'orientation sexuelle, le statut de familial/structurel/parental, le statut matrimonial, l'âge, le handicap (cognitif, socio-émotionnel ou physique), la condition de pauvreté et le statut socio-économique, la langue, ou tout autre attribut ou affiliation protégés légalement ou constitutionnellement. La discrimination affaiblit les efforts de longue date entrepris par notre communauté pour créer, encourager, et promouvoir l'équité, l'intégration, et l'acceptation pour tous. Le Conseil interdit l'utilisation de langage et/ou l'affichage d'images et de symboles qui incitent à la haine et vraisemblablement susceptibles de perturber considérablement les opérations ou les activités de l'école ou du district. Pour de plus amples informations, veuillez examiner la Politique ACA du Conseil Scolaire de Montgomery County, *Non-discrimination, équité, et compétences culturelles*. Cette politique affirme la conviction du Conseil Scolaire que chaque élève compte, et en particulier, que les résultats éducatifs ne devraient jamais être prévisibles en fonction des caractéristiques personnelles réelles ou perçues d'un individu. Cette politique établit également que l'équité requiert des étapes préventives d'identification et de redressement des préjugés implicites, des pratiques qui ont un effet disparate injustifié, et des obstacles structurels et pédagogiques qui entravent l'égalité des opportunités éducatives ou professionnelles. MCPS fournit aussi un accès égal aux scouts, garçons et filles, et à d'autres groupes de jeunes institués.\*\*

<b>Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre les élèves de MCPS*</b>	<b>Pour toutes questions ou plaintes concernant la discrimination contre le personnel de MCPS*</b>
Directeur du service Student Welfare and Compliance Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 SWC@mcpsmd.org	Human Relations Compliance Officer Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
<b>Pour les demandes d'aménagement des élèves en vertu du paragraphe 504 de la loi de 1973 sur la réhabilitation</b>	<b>Pour les demandes d'aménagement du personnel en vertu de la Loi sur les Américains en situation handicap</b>
Coordinateur de la Section 504 Office of Academic Officer Unité de la résolution et la conformité 850 Hungerford Drive, Room 208, Rockville, MD 20850 240-740-3230 RACU@mcpsmd.org	ADA Compliance Coordinator Office of Human Resources and Development Department of Compliance and Investigations 45 West Gude Drive, Suite 2500, Rockville, MD 20850 240-740-2888 DCI@mcpsmd.org
<b>Pour les demandes de renseignements ou les plaintes pour discrimination sexuelle en vertu du titre IX, y compris pour harcèlement sexuel, à l'encontre des élèves ou du personnel*</b>	
Le coordinateur Title IX Office of District Operations Student Welfare and Compliance 850 Hungerford Drive, Room 55, Rockville, MD 20850 240-740-3215 TitleIX@mcpsmd.org	

\*Les plaintes pour discrimination peuvent être déposées auprès d'autres organismes, tels que : L'U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC), Baltimore Field Office, GH Fallon Federal Building, 31 Hopkins Plaza, Suite 1432, Baltimore, MD 21201, 1-800-669-4000, 1-800-669-6820 (TTY) ; le Maryland Commission on Civil Rights (MCCR), William Donald Schaefer Tower, 6 Saint Paul Street, Suite 900, Baltimore, MD 21202, 410-767-8600, 1-800-637-6247, [mccr@maryland.gov](mailto:mccr@maryland.gov) ; ou le U.S. Department of Education, Office for Civil Rights (OCR), The Wanamaker Building, 100 Penn Square East, Suite 515, Philadelphia, PA 19107, 1-800-421-3481, 1-800-877-8339 (TDD), [OCR@ed.gov](mailto:OCR@ed.gov), ou [www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html](http://www2.ed.gov/about/offices/list/ocr/complaintintro.html).

\*\*Cet avis est conforme à l'amendement de la Loi fédérale sur l'enseignement primaire et secondaire.

Ce document est disponible sur demande dans d'autres langues et en format différent en application du *Americans with Disabilities Act* (Loi pour les américains atteints de handicap), en contactant le Department of Communications (Service de communication) de MCPS au 240-740-2837, 1-800-735-2258 (Maryland Relay), ou à l'adresse [PIO@mcpsmd.org](mailto:PIO@mcpsmd.org). Les individus nécessitant les services d'un interprète en langue des signes ou d'une translittération peuvent contacter le bureau MCPS des services d'interprétation au 240-740-1800, 301-637-2958 (VP) [mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org](mailto:mcpsinterpretingservices@mcpsmd.org), ou [MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org](mailto:MCPSInterpretingServices@mcpsmd.org).